



HAL
open science

Les libertés académiques, une affaire d'Etat ? L'exemple de la création d'un programme Les libertés académiques, une affaire d'État ?

Pascale Laborier, Sophie Wauquier

► To cite this version:

Pascale Laborier, Sophie Wauquier. Les libertés académiques, une affaire d'Etat ? L'exemple de la création d'un programme Les libertés académiques, une affaire d'État ?. Anders Fjeld; Mélanie Duclos. Liberté de la recherche. Conflits, pratiques, horizons, Kimé, 2019, 9782841749461. halshs-02395573

HAL Id: halshs-02395573

<https://shs.hal.science/halshs-02395573v1>

Submitted on 5 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Laborier & Wauquier, « Les libertés académiques, une affaire d'Etat ? L'exemple de la création d'un programme dédié en France (2017) », dans Anders Fjeld et Mélanie Duclos (dir.) *Liberté de la recherche. Conflits, pratiques, horizons*, Paris, Kimé, 2019.

Les libertés académiques, une affaire d'État ? L'exemple de la création d'un programme dédié en France (2017)

Les conférences internationales et européennes¹ réaffirment régulièrement la protection des “libertés académiques, soit « la liberté d'enseignement et de discussion en dehors de toute contrainte doctrinale, la liberté d'effectuer des recherches et d'en diffuser et publier les résultats, le droit d'exprimer librement leur opinion sur l'établissement ou le système au sein duquel ils travaillent, le droit de ne pas être soumis à la censure institutionnelle et celui de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques représentatives » (Recommandation UNESCO, 1997). Ces libertés tirent leur légitimité de l'histoire européenne et plus précisément du combat pour l'octroi de privilèges, au XII^{ème} siècle, pour les corporations universitaires contre les pouvoirs ecclésiastique, laïc et royal². Avec l'expansion des professions intellectuelles et de leurs vecteurs, les absolutismes agonisant s'attaquent aux libertés de penser en général, qu'il s'agisse de la presse ou de l'enseignement³. Le maintien de ces libertés se fait au prix des combats de la corporation universitaire et n'est, de fait, jamais pérenne. Les étudiants, les professeurs et chercheurs, sont toujours, au mieux suspectés ou menacés ; au pire arrêtés, torturés et tués, quand s'installent des pouvoirs forts auxquels ils refusent de se soumettre. Cette question qu'on aurait pu espérer moins prégnante, ou moins mobilisatrice à la fin du XX^{ème} siècle, retrouve une actualité brutale depuis quelques années en divers endroits. Avec la guerre en Syrie depuis 2011 et ses extensions au Moyen-Orient, des archéologues sont torturés et assassinés publiquement. Au Burundi, des étudiants et des professeurs disparaissent. Le gouvernement d'Erdogan en Turquie s'attaque depuis 2016 à des milliers d'universitaires et intellectuels,

¹ Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) – Région européenne de l'ETUCE Conférence spéciale Athènes, 27-28 Novembre, 2018 ; 7^e Congrès mondial de l'Internationale de l'Education, Ottawa en 2015 ; Conférence du CSEE à Belgrade en 2016, ... *Recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur de 1997*.

² Jacques Le Goff, *Les intellectuels au Moyen-Âge*, Le Seuil, 2013.

³ Christophe Charle, *Les intellectuels en Europe au XIX^e siècle. Essai d'histoire comparée*, Le Seuil, 2014.

notamment les Universitaires pour la Paix qui sont démis de leurs postes, convoqués au tribunal, jugés et condamnés pour “actes terroristes”. Avant même son intronisation le 1^{er} janvier 2019, J. Bolsonaro a déjà mis en ligne sur les réseaux sociaux des déclarations menaçantes annonçant des persécutions à l’égard des universitaires brésiliens.

Cette nouvelle donne internationale pose la question de l’accueil des scientifiques “en danger” et interroge les réponses que les démocraties, soucieuses de préserver la liberté académique, peuvent apporter, ainsi que les politiques concrètes de prise en charge mises en œuvre. En fonction de la situation de l’emploi et du protectionnisme académique, la réactivité des communautés à ces dangers est plus ou moins généreuse. Aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, les sociétés philanthropiques ou fondations privées apportent leur soutien. En France, le système universaliste fondé sur des concours nationaux pour l’entrée dans la fonction publique et donnant accès au statut de fonctionnaire, bien que plus protecteur⁴, est structurellement peu réactif face à ce type de défi. Même si le contexte de l’enseignement supérieur et de la recherche et de la philanthropie est différent en Allemagne et en France, des initiatives publiques similaires ont été prises en 2016 et en 2017. Nous présenterons l’exemple français, en contextualisant tout d’abord les enjeux politiques et scientifiques du *Programme national d’aide à l’Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil* (PAUSE) créé en France en janvier 2017. Puis nous interrogeons les limites d’un dispositif de ce type au-delà de la prise en charge de l’urgence et de son impact sur la défense des libertés académiques.

1. “Être en danger”, en situation de guerre ou de paix (2015-2017)

Pour mettre en perspective la genèse du Programme PAUSE⁵ et comprendre sa création en janvier 2017 par le secrétaire d’État à l’enseignement supérieur et à la recherche, Thierry Mandon, il faut tout d’abord la situer dans le contexte de la guerre au Moyen Orient – en Syrie, en Irak et au Yémen – et de ses répercussions en Turquie. Ces deux situations perçues initialement comme antagoniques ont permis cependant la convergence dans les moyens d’action mis à disposition par

⁴ Christine Musselin, *Le marché des universitaires: France, Allemagne, États-Unis*, PPresses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2005.

⁵ Les auteures ont participé de manière active aux dispositifs étudiés. P. Laborier assurait au Cabinet de T. Mandon (août 2015-mai 2017) une mission sur les Sciences Humaines et Sociales et Vie universitaire, qui s’est élargie aux étudiants réfugiés et aux chercheurs en danger. S. Wauquier est chargée de mission en charge de la mise en œuvre du programme PAUSE à l’Université Paris 8.

l'État français pour l'accueil d'universitaires "en danger", et ont conduit ce faisant à une conception élargie de la préservation des libertés académiques.

Mobilisations autour de la tragédie humaine et culturelle syrienne

Si les universitaires ont été mis en danger par la guerre qui sévit en Syrie à partir de 2011, il faut rappeler que la Syrie de Bachar el-Assad était déjà classifiée par les ONG comme l'un des pays les moins démocratique au monde, ciblant plus particulièrement la liberté d'expression et torturant et emprisonnant ses représentants⁶. Avec la formation de l'État islamique (EI), la répression s'accroît contre les civils mais aussi contre les biens culturels. Ainsi en août 2015, l'EI exécute publiquement, après l'avoir torturé pendant plusieurs semaines, le Responsable du service des Antiquités de Palmyre pendant 40 ans, l'archéologue Khaled al-Assad, alors âgé de 82 ans. Le temple de Baalshamin est détruit à l'explosif. La coopération culturelle et scientifique avec la Syrie avait déjà conduit la communauté universitaire française à se mobiliser dès la fin de l'année 2012. Des contrats de courte durée avaient été mis en place pour un accueil temporaire à l'université Paris 1, Paris Ouest Nanterre, l'École normale supérieure, Lyon 2, Strasbourg, ou encore le Musée du Louvre. Mais le faible nombre de ces contrats et surtout leur courte durée firent que de nombreux archéologues se tournèrent vers l'Allemagne. Un programme lancé en juin 2016, la *Philipp Schwartz Initiative*⁷ offrait en effet des bourses pour une période de 24 mois destinées aux "universitaires en danger". La qualification de "danger" (*Gefährdung*) s'appuyait alors sur deux critères : soit une demande d'asile ; soit des preuves crédibles datant de moins d'une année telles que celles qui sont fournies par les organisations *Scholars at Risk Network* (SAR), le *Scholar Rescue Fund* (SRF) ou le *Council for At-Risk Academics* (CARA). Dès le premier appel d'offre en 2016, 23 chercheurs ont été accueillis, dont 14 de Syrie.

Du côté français, le Président de la République, François Hollande, confie une mission sur "la protection des biens culturels dans les conflits armés" à Jean-Luc Martinez, président-directeur du musée parisien (25/08/2015). Mais le manque de moyens pour le recrutement temporaire des collègues irakiens et syriens, comme les difficultés administratives pour les titres de séjour freinent

⁶ i.e. Rapport annuel Syrie, Amnesty International, 2010 ; Human Right Watch report, 2006.

⁷ Cette initiative est financée par le ministère fédéral des Affaires étrangères, les fondations Alfred Krupp von Bohlen und Halbach, Andrew W. Mellon, Fritz Thyssen, Gerda Henkel, Klaus Tschira, Robert Bosch, Stifterverband et Mercator. Elle a accueilli depuis sa création 162 scientifiques dans 95 établissements (chiffres février 2019). L'agence de mobilité universitaire, le DAAD, a également lancé un programme de bourses pour les étudiants réfugiés.

l'accueil effectif⁸. Une loi relative au droit des étrangers en France (n° 2016-274) en 2016 va tenter en partie de répondre à ces limites avec la création d'une carte de séjour pluriannuelle. Le Passeport-talents est délivré aux salariés hautement qualifiés – chercheurs, scientifiques, artistes, étudiants ou étrangers diplômés – sous certaines conditions. Sur l'emploi, des archéologues saisissent dès son arrivée, à la fin de l'été 2015, le Secrétaire d'État à l'enseignement supérieur et à la recherche, au sujet de la situation au Moyen-Orient⁹. Un rapport est alors commandé à Frank Braemer, Directeur de recherche à Nice et directeur de la Mission archéologique française en Syrie du Sud¹⁰ pour évaluer les demandes d'accueil éventuelles et les moyens nécessaires. Son rapport remis en janvier 2016 estime les moyens nécessaires à l'accueil d'une trentaine de collègues confirmés et jeunes collègues. Peu de contrats de courte durée sont disponibles en France, par exemple au CNRS qui redéploie avant tout son action dans cette zone au travers de ses centres de recherche à l'étranger sous la tutelle du Ministère des affaires étrangères¹¹.

Pour les archéologues, comme pour le collectif d'universitaires français travaillant sur la Syrie et le Moyen-Orient et soutenu par le Ministère des affaires étrangères (Centre d'Analyse et de Prévision Stratégique), c'est insuffisant. Ces derniers demandent l'accueil de l'ensemble des chercheurs au-delà de l'archéologie dans cette zone touchée par la guerre. Ils engagent une réflexion sur la possibilité de poursuivre la coopération scientifique franco-syrienne, alors que nombre d'universitaires et chercheurs, intellectuels, étudiants cherchent refuge en France et ailleurs. Deux chercheuses Leïla Vignal et Leyla Dakhli, toutes deux spécialistes de la région, invitent le secrétaire d'État au colloque La coopération scientifique franco-syrienne : Penser avec la Syrie d'aujourd'hui et construire la Syrie de demain (2 et 3 mai 2016, EHESS). Elles contribuent à élargir les termes de l'accueil contemporain en France des universitaires réfugiés syriens au-delà de l'archéologie.

⁸ Cf. « Les belles promesses de la France aux archéologues syriens et irakiens », *Le Monde*, 27 août 2015.

⁹ Une *Note sur l'accueil d'archéologues syriens et irakiens en France* a été transmise en septembre 2015. A. Schnapp (Professeur d'archéologie grecque à Paris 1) et J. Scheid saisissent également en décembre 2015 l'Agence nationale de la recherche (ANR). De multiples rencontres ont été organisées au Ministère avec François Héran, alors Responsable du Département Sciences humaines et sociales de l'ANR, puis Directeur de l'Institut Convergences Migrations.

¹⁰ F. Braemer, *Rapport sur l'évaluation des besoins en matière d'accueil en France de chercheurs, archéologues et historiens de pays en conflit (Syrie, Irak, Yémen)*, MENESR, janvier 2016.

¹¹ La direction de l'Institut Français du Proche-Orient (IFPO) Beyrouth (Liban) et a des antennes dans la région : Amman (Jordanie), Erbil (Irak), dans les territoires Palestiniens, et deux sites fermés en Syrie, Damas et Alep.

Une purge d'ampleur inédite en Turquie

Si le gouvernement français dans son ensemble a été réactif avec de nombreux programmes dédiés à la Syrie et aux pays proches touchés par la guerre¹², la perception de la situation universitaire en Turquie a été plus complexe dans la mesure où la France entretient avec ce pays des relations diplomatiques et des échanges de coopérations. Si les alertes au sujet des menaces sur les libertés académiques existaient déjà, un tournant important est marqué le 11 janvier 2016, avec la signature par 1128 “Universitaires pour la Paix” en Turquie et 355 universitaires étrangers de la pétition “Nous ne serons pas complices de ce crime”. Ce texte dénonce le massacre délibéré du peuple kurde et demande l’établissement d’une feuille de route établie sous le regard d’experts internationaux indépendants et proposant un plan de paix durable. Le lendemain de sa publication, une nouvelle bombe de Daech explose dans un quartier touristique d’Istanbul. Le Président Erdogan accuse alors les universitaires pour la paix d’être des traîtres complices du terrorisme et appelle à une mobilisation des instances de l’État pour les sanctionner. Ces déclarations se traduisent immédiatement par la garde à vue d’un certain nombre de signataires. Le Conseil de l’Éducation Supérieure (YOK) déclare, le 13 Janvier, que des mesures adéquates vont être prises contre les universitaires soutenant le terrorisme qui se voient infliger aussitôt des brimades (fouille des bureaux rendus inaccessibles, disparition de leurs cours et fonctions dans les organigrammes, dénonciations et délations *via* les réseaux sociaux)¹³. Entretemps, le nombre de signataires de la pétition double pour atteindre plus de 2000 universitaires, travaillant en Turquie ou ailleurs. Ce qui n’empêche pas la répression de s’accroître localement dans certaines universités. La Conférence des Présidents d’universités (CPU) en France exprime à plusieurs reprises sa solidarité avec les collègues en Turquie et rappelle le devoir de “vigilance absolue quant à la préservation de leurs droits fondamentaux dans le cadre de l’État de droit et des procédures judiciaires en cours”¹⁴. Mais le coup d’État manqué ne fait qu’aggraver les manquements à la liberté d’expression et étend la répression au-delà des universitaires. En France, une mission d’information est déposée

¹² Par exemple le programme de CampusFrance de bourses à destination des réfugiés syriens : 5 M€ pour les étudiants syriens déjà présents en France (150 bourses pour 3 ans) et 1 M€ pour les étudiants syriens au Liban ; le Programme HOPES (Higher and Further Education Opportunities and Perspectives for Syrians) financé par le fonds Madad de la Commission européenne.

¹³ À la mi-avril 2016 on compte 30 éloignements, 531 investigations administratives, 6 démissions, 33 licenciements, 156 enquêtes judiciaires, 33 gardes à vue et perquisitions et 4 arrestations. Voir <http://mouvements.info/de-la-petition-a-la-prison/>

¹⁴ Le Président de la CPU, Jacques Comby (Université Jean-Moulin Lyon 3) est présent, le 26 avril 2016 au procès d’une collègue en Turquie.

au Sénat au sujet de l'accord Union Européenne-Turquie du 18 mars 2016 sur la situation migratoire. Son rapport fait état de l'évidente « dérive autoritaire se fondant sur les dispositions de la loi anti-terroriste autorisant l'emprisonnement d'universitaires ou de journalistes opposés au Gouvernement » et visant particulièrement l'Éducation nationale et la justice¹⁵. Il recense 40 000 personnes placées en détention, 80 000 fonctionnaires suspendus ou renvoyés dont la moitié dans l'éducation nationale, 15 universités et 934 écoles dissoutes ou fermées.

Obstacles et solutions à l'accueil des collègues menacés

Si le gouvernement français a mis en place des programmes spécifiques pour la Syrie et les répercussions du conflit au Liban pour les étudiants¹⁶, l'accueil des universitaires est freiné par la structure du marché de l'emploi en France. De plus, aucun programme spécifique ne peut être mis en place pour les collègues de la Turquie. L'Union européenne est son premier partenaire commercial et avec l'accord du 18 mars 2016, la Turquie devient un allié incontournable de la politique migratoire de l'UE. Aux États-Unis ou en Allemagne, bien que cet accueil soit également contraint par les choix politiques concernant l'attribution des visas, des programmes d'accueil sont gérés par des fonds philanthropiques.

Accueillir temporairement dans un système universaliste et protecteur, mais autonome localement

En France, deux obstacles majeurs à un large accueil des collègues menacés dans leur pays peuvent être identifiés. Tout d'abord le pilotage de programmes par l'État qui n'a pas les mêmes marges de manœuvre que des fonds philanthropiques. Ensuite le mode de recrutement dans l'enseignement supérieur, qui est protecteur pour ses fonctionnaires, mais dont les supports de postes, depuis la loi sur l'autonomie des universités (LRU) de 2007, dépendent des universités et sont de plus en plus associés à des supports temporaires et beaucoup plus précaires. C'est ce constat qui conduit Thierry Mandon à confier à Liora Israël, Membre du bureau de la présidence de l'EHESS, en mai 2016 un rapport sur l'état des lieux en vue de l'accueil par les établissements d'enseignement supérieur et les organismes « des collègues chercheurs et enseignants-chercheurs

¹⁵ Sénat, *Rapport d'information* n° 38 (2016-2017) déposé le 14 octobre 2016.

¹⁶ Cf. supra note 14. Le Programme de bourses d'études en faveur des étudiants syriens a permis d'accueillir en 2016 la première promotion d'étudiants syriens (34) en provenance du Liban pour poursuivre leurs études en France.

en danger, qu'il s'agisse d'un risque vital ou de l'incapacité à poursuivre leurs recherches dans des conditions acceptables »¹⁷. Cette demande s'appuie explicitement sur la nécessité d'un examen des différents dispositifs existants à l'étranger, afin de proposer l'architecture d'un dispositif français¹⁸. En France, des dispositifs analogues aux programmes de secours tels que le *Council for Risk Academy* ou *Scholars at Risk* n'existent pas. De fait l'accueil des chercheurs et enseignants-chercheurs est le maillon faible des actions. Cette thématique est aussi celle du colloque de rentrée du Collège de France Migrations, réfugiés, exil (12, 13 et 14 octobre 2016) où s'exprime la nécessité, face à la double crise syrienne et turque qui perdure, d'envisager l'accueil des collègues ciblés sur une plus longue durée. Le secrétaire d'État, invité à en faire l'ouverture, annonce à cette occasion la création d'un programme spécifique d'accueil.

Création du programme d'accueil français

Moins d'un an après la remise des rapports sur les besoins d'accueil (Braemer, Héran, Israël), le Programme national d'aide à l'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil (PAUSE) est créé le 16 janvier 2017. Le ministère ne pouvant pas allouer d'emplois dédiés dans les universités, en raison de leur autonomie financière consécutive à la LRU, ce programme est alors conçu comme un co-financement venant en appui de la démarche d'accueil à l'initiative des établissements. Le programme est mis en œuvre à l'initiative de l'État avec le soutien de la société civile et de mécènes privés (individus ou acteurs économiques, Fonds de souscription à la Fondation de France). Il est porté par le Collège de France, qui redistribue jusqu'à 60% du montant nécessaire pour accueillir et protéger les scientifiques en situation d'urgence venant de pays où la situation politique ne leur permet plus d'exercer leur métier et met leur vie et celle de leur famille en danger. Les chercheurs et enseignants-chercheurs, incluant les doctorants, ayant quitté leur pays depuis moins de trois ans peuvent bénéficier du programme quelles que soient leur discipline et leur origine géographique. PAUSE se donne d'emblée l'objectif ambitieux, au regard de l'accueil réalisé par les autres programmes européens et internationaux, d'accueillir au moins 100 chercheurs par an.

¹⁷ Voir Liora Israël, *Rapport sur l'accueil en France des Scientifiques en danger : préconisations pour la création d'un dispositif national*, remis le 22 septembre 2016, MNESR.

¹⁸ « Il est nécessaire de mettre en place un système assez flexible pour être réactif, assez généreux pour réellement permettre de réinsérer socialement et scientifiquement ces collègues, assez ouvert sur le monde académique national et européen pour s'adapter au mieux aux collègues que nous accueillerons », *ibidem*.

L'État abonde le programme à sa création d'un million d'euros et de quatre postes affectés au Collège de France pour la gestion du programme¹⁹. Dès la première session de février 2017, 55 dossiers sont déposés dans un délai de trois semaines par 40 établissements et 25 lauréats bénéficient d'un soutien. L'ampleur de la mobilisation des établissements dépasse toutes les prévisions. Dès début mars 2017, B. Cazeneuve, alors Premier ministre, débloque un second million, auquel s'ajoute une contribution du Centre national de la recherche scientifique, de la Ville de Paris (locaux) et de la Fondation Michelin. Au même moment est lancé un fonds de souscription auprès de la Fondation de France. Le second appel à candidatures est alors lancé le 24 mars 2017. PAUSE est reconduit dans les mêmes structures et avec les mêmes moyens par la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, F. Vidal dans le gouvernement d'E. Macron. Après deux ans d'existence et six sessions, PAUSE a apporté son soutien à 166 scientifiques (44% de femmes et 56% d'hommes ; 33% doctorants, 57% de post-doctorants et maîtres de conférences ; 10% de professeurs) dans 64 établissements français²⁰.

3. Une mise en œuvre hétérogène dans les universités

À l'image des autres fonds internationaux, PAUSE réalise régulièrement des bilans d'activités sur le profil des lauréats et des 64 universités contributrices. Par-delà la bienveillance de principe qui s'est manifestée très vite partout à l'égard de cette initiative, la capacité de réaction budgétaire des établissements et donc la mise en œuvre effective du programme sont moins connues – alors que sans celles-ci le Programme ne pourrait pas fonctionner : si PAUSE a octroyé 4 840 000 euros, les universités cofinancent 3 700 000 euros.

Une mobilisation des acteurs locaux

Dans le cadre du groupe de travail “chercheurs” du réseau Migrants dans l'Enseignement Supérieur (MEnS²¹) de la CPU, une première enquête a été lancée conjointement fin 2018 avec

¹⁹ En février 2019 l'équipe s'est élargie : 3 postes MESRI, 2 postes financés par le programme européen FAMi (1 an), 1 par Open Society Foundations (2 ans), 1 par le CNRS (CDD 1 an, une stagiaire. Nous remercions Laura Lohéac, sa directrice pour toutes les précisions apportées et de sa relecture de notre article.

²⁰ Source : <https://www.college-de-france.fr/site/programme-pause/PAUSE-en-chiffres.htm> [octobre 2018].

²¹ À la suite de deux réunions organisées au MNESR sur l'accueil des réfugiés, le réseau MEnS a été constitué en septembre 2017. Il réunit plus de 40 établissements ainsi qu'un certain nombre d'acteurs publics et associatifs autour de la question de l'accueil des exilés (chercheurs et étudiants) dans l'ESR. M. Schneider, Vice-Président de

PAUSE afin d'observer plus finement la mise en place du programme depuis sa création²². L'analyse croisée du nombre de candidats proposés et effectivement accueillis dès 2017, ainsi que celles des moyens mobilisés, permettent de donner un tableau global de la capacité des établissements à répondre au programme. Toutefois la contribution à PAUSE n'est qu'un des indicateurs important et objectivable de l'accueil, elle ne résume pas l'effort global de solidarité au sein des établissements²³. Le nombre de lauréats accueillis lors des trois premières sessions est compris entre 25 et 34, mais cette évolution est plus importante en termes de contributions financières. Ainsi l'investissement des établissements augmente linéairement en 2017²⁴ avant de connaître un essoufflement, mais avec une stabilisation des candidatures. Cet infléchissement peut être dû aux profils des candidats retenus avec une augmentation de contrats pour des doctorants et post-doctorants²⁵. Enfin le nombre de candidats restant constant alors que le nombre d'établissements impliqués augmente en 2018, il faudrait pouvoir mesurer en détail la part, dans cet infléchissement, des plans de redressement financiers réalisés en 2018 dans plusieurs universités visant à réduire la masse salariale et limitant la mise à disposition de supports d'accueil et conséquemment les possibilités d'accueil des lauréats PAUSE.

Des obstacles de diverses natures

l'Université de Strasbourg est le coordinateur du réseau. P. Laborier et S. Wauquier sont responsables du groupe de travail "chercheurs". PAUSE y est aussi représenté, par sa Directrice exécutive, L. Lohéac qui a mis en place le Programme PAUSE dès décembre 2016 ; tout comme le Réseau Études Supérieures et Orientation des Migrant•e•s et des Exilé•e•s (RESOME). Sur la mobilisation associative et politique comparée en France et en Allemagne, voir le Mémoire de M1 de Louise Delaporte, *Die Universitäten nach dem langen Sommer, Ein deutsch-französischer Vergleich*, Paris Sorbonne Université, juin 2018.

²² Questionnaire envoyé par PAUSE en novembre 2018 avec un courrier co-signé par MENS à 61 universités et établissements. Au 14 janvier 2019, un tiers avait répondu au questionnaire avec un taux de réponse de 77% pour ceux qui ont accueilli au moins 4 lauréats.

²³ L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne a créé en septembre 2015 un fonds doté de 600.000 euros par an pendant trois ans suite au protocole d'accord avec le procureur général de l'État du Qatar en faveur des étudiants réfugiés, et parmi eux des doctorants. À Paris Nanterre, la contribution à l'accueil des scientifiques peut être estimée à 4,5 fois celle de PAUSE : en sus de la contribution des UFR et de la Présidence, l'apport du CNRS ou du Labex Passés dans le Présent permettent l'embauche (1 à 3 ans) de collègues à la Maison de l'Archéologie.

²⁴ La moyenne de l'effort financier des établissements dans le cadre des appels d'offre de PAUSE est de 20 317 euros en 2017, puis de 42 713 euros en 2018. Mais 8 établissements (dont 6 en région et 2 en grande couronne) ont apporté en 2017 une contribution entre 24 000 et 99 400 euros ; et en 2018, 9 établissements ont mobilisé de 50 218 à 123 600 euros. Informations transmises par l'administration du programme PAUSE (janvier 2019).

²⁵ Le coût chargé d'un professeur est en moyenne 5 à 6 fois plus élevé que l'accueil d'un doctorant et 3 à 4 fois plus élevé que l'accueil d'un post-doctorant. Des frais d'accompagnement des lauréats ont pu s'ajouter aux salaires (comme le soutien à l'activité et aux déplacements scientifiques, les coûts de formation).

L'un des premiers problèmes rencontrés par les établissements, et non des moindres, tient aux contraintes institutionnelles d'engagement et de dépenses des fonds publics. N'ayant pas budgété des fonds ou des supports d'accueil (postes vacants, bourses de thèse, post-docs) fin 2016, la plupart des établissements ont dû se "débrouiller" avec plus ou moins de succès pour dégager des supports budgétaires leur permettant de s'engager dans un accueil *via* PAUSE dès janvier 2017. Par ailleurs l'engagement de ces moyens nécessite l'accord des instances au sein des établissements (ultimement le Conseil d'administration, la Présidence, l'agent comptable etc.) dans un agenda contraint s'accordant au rythme des appels de PAUSE motivé par les situations des candidats. L'augmentation de la participation en 2018 des établissements au Programme indique une budgétisation plus systématique de fonds dédiés et la mise en place de réponses institutionnelles.

L'accueil d'un lauréat dans un établissement ne met pas seulement en jeu l'allocation de moyens financiers, mais également la mobilisation de ressources humaines dans les services de l'établissement pour la mise en place de l'accueil : services du personnel (définition et chiffrage de l'accueil), UFR, départements et équipes de recherche, écoles doctorales, départements de Français langue étrangère, l'accueil social et l'interface avec des ressources externes (recherche de logement, lien avec la Préfecture, liens avec les banques pour l'ouverture d'un compte, liens avec les crèches et écoles etc.). PAUSE a fortement contribué à mobiliser des acteurs publics (Centre national des œuvres universitaires et scolaires, Euraxess, Alumni Campus France) ou des associations apportant un appui externe précieux aux établissements et se souciant d'accompagner les établissements dans ces démarches. Il n'en reste pas moins vrai qu'au sein de l'établissement, et à plus forte raison s'il n'existe pas de "guichet unique" d'accueil des étrangers préexistant, une personne ou un service doit à un moment coordonner toutes ces informations pour les mobiliser au profit du lauréat et toujours en urgence. Il est très difficile que cela soit le cas sans une politique d'établissement volontariste. Diverses solutions ont été adoptées dans les établissements : prise en charge par le service d'accueil des étudiants étrangers ou par le service des relations internationales, gestion au niveau d'une vice-présidence ou création d'une charge de mission²⁶. Ce

²⁶ Le coût de cette politique peut être estimée jusqu'à 2,5 ETPT (Equivalent Temps Plein annuel Travaillé). Contrairement au calcul des effectifs en personnes physiques qui correspondent au nombre d'agents rémunérés quelle que soit leur quotité de travail (partiel, 100 %), il résulte des effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents.

coût humain et le travail gris qu'il peut générer pour les établissements constituent un point aveugle du Programme.

Conclusion

Après deux ans d'existence, PAUSE a permis l'accueil en urgence de plus de 150 chercheurs en danger, au-delà du niveau attendu au regard des programmes existant ailleurs en Europe et avec lesquels il collabore de manière active. À cet égard, le défi initial de la mise en place du programme français est relevé au-delà des pronostics initiaux, même si les problèmes générés par les contraintes d'engagement des fonds publics en France dans des universités autonomes pèsent sur le fonctionnement du programme. À ce stade et au fil de la mise en place du programme, d'autres questions apparaissent appelant de nouvelles réponses institutionnelles et citoyennes. Parmi elles, il faut souligner d'abord le coût financier et humain qui risque de s'alourdir pour les universités à l'heure où l'État préconise, de manière générale dans l'ESR, la recherche de fonds privés relayant les financements publics. Or dans le cadre de PAUSE, les établissements soutiennent une part du coût des salaires et des fonds directement alloués aux chercheurs, mais également le coût interne pour la mise en œuvre des programmes. À cet égard, la contribution citoyenne en faveur de l'accueil des chercheurs en danger est importante, tout comme l'assortiment de moyens dédiés dans les universités (financements de décharge pour les enseignants-chercheurs ou personnels administratifs, reconnaissance au titre du service civique).

Une autre question concerne l'éventail d'accueil offert en France. On constate en effet qu'il existe plusieurs programmes permettant l'accueil des étudiants exilés, notamment en premier cycle *via* Campus France en particulier²⁷. PAUSE a par ailleurs été mis en place pour répondre spécifiquement aux besoins de scientifiques ayant déjà entamé une carrière en recherche et incluant les doctorants. Une catégorie en creux de ces dispositifs est celle des mastérants en situation d'urgence, qui ayant perdu leurs encadrants (professeurs limogés en Turquie par exemple), ou travaillant sur des sujets sensibles, ne peuvent pas achever les travaux leur permettant ensuite d'accéder à des financements de thèse dans le cadre de programmes d'urgence européens ou internationaux. Partageant le statut d'étudiant mais déjà partiellement engagés dans la recherche, ils ne relèvent d'aucun programme spécifique et cela les rend particulièrement vulnérables. Dans

²⁷ De plus un travail est mené dans le cadre du réseau MEns en vue de la mise en place d'un DU spécifiquement dédié aux étudiants réfugiés, demandeurs d'asile et bénéficiaires de la protection subsidiaire sur la base d'un guichet unique ouvrant droit à un accompagnement social, linguistique et universitaire.

le cadre de la concertation ouverte autour du projet d'accueil des étudiants étrangers Bienvenue en France, cette question fait l'objet de controverses en 2019 et risque de porter atteinte à la liberté de la recherche.

Enfin, alors que le financement de deux ans pour les premiers lauréats PAUSE se clôt en 2019, la question se pose de savoir quel accompagnement peut être offert au-delà de l'urgence, lorsque les chercheurs en danger entrent dans le droit commun. Le programme PAUSE était en effet initialement prévu, comme tous ses équivalents européens et internationaux, pour assurer un financement d'urgence d'un an renouvelable. À l'issue de la première année, un certain nombre d'établissements ont sollicité des renouvellements en arguant qu'ils préféreraient financer deux ans de suite le même collègue que d'en accueillir de nouveaux afin de faciliter ensuite la sortie du programme et l'entrée dans le droit commun²⁸. Or la plupart des lauréats PAUSE accueillis en 2017 sont issus de Syrie et de Turquie. La situation dans ces pays ne laisse pas espérer une évolution permettant leur retour dans des délais proches. La question de leur sortie du programme dans un contexte général de tension de l'emploi académique ou privé²⁹ est donc prégnante et est au centre des préoccupations des universités d'accueil. Cette question n'est pas propre à la France dans la mesure où peu de pays offrent des postes comparables aux postes de titulaires en France et où quelle que soit l'aide d'urgence choisie et le pays d'accueil, les chercheurs en danger se retrouvent au bout d'un temps relativement court dans l'obligation de sortir des programmes d'urgence et de faire face à la même incertitude. Si des programmes européens ont été mis en place afin de répondre à ces questions³⁰, il reste que la responsabilité sociale des universités est engagée localement, même si celle-ci ne peut se comprendre que dans un espace de mobilité internationale eu égard aux qualifications.

²⁸ PAUSE n'est pas le seul programme à rencontrer ce problème, l'Initiative Phillip Schwartz a été aussi amenée à allonger la durée des financements.

²⁹Plusieurs universités françaises sont contraintes depuis plusieurs années de geler ponctuellement ou plus durablement leurs recrutements et de mettre en place des plans de redressement financiers afin de soutenir leur fonctionnement en n'alourdissant pas leur masse salariale.

³⁰ Notamment dans H2020 : *Inclusive Internationalisation, fast track for university teachers and researchers* de l'Université de Gothenburg ; *Academic Refuge* de l'Université d'Oslo ; *GREET Project Peer Learning Activity Integration of highly skilled refugees into the higher education* regroupant des chercheurs européens de diverses origines (Allemagne, Finlande, Belgique, Grèce, France Suède). Du côté de la recherche, P. Laborier et L. Dakhli organisé en 2018 un colloque à Berlin sur "*Endangered*" *Scholars and "Rescue" Policies. Recent Research and Future Prospects.*